

**DECISION n° 2022-92**

**1.1 Marchés publics**

**Marché n° 202158\_ccg : Mission d'assistance pour le choix du mode de gestion des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif**

**Avenant n°01**

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-10,  
Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles R 2123-1, L. 2430-1 et suivants et R 2431-24 et suivants,  
Vu la délibération n°20200708\_cc\_adm57 relative au procès-verbal d'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau en date du 8 juillet 2020,  
Vu la délibération n°20200720\_cc\_adm95 du Conseil communautaire, en date du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n°20220620\_cc\_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoirs du Conseil au Bureau communautaire et au Président et notamment pour tous les marchés et accords-cadres quel que soit leur montant dès lors que les crédits sont inscrits au budget, les avenants n'ayant pas d'incidence financière et de moins-value,  
Vu l'acte d'engagement du marché « Marché n° 202158\_ccg : Mission d'assistance pour le choix du mode de gestion des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif » notifié le 03 mars 2022 au groupement Setec Hydratec / AARPI Adaltys Avocats / Calia pour un montant de 75 420.00 € HT soit 90 504.00 € TTC,*

Considérant :

- qu'il convient de corriger le RIB indiqué pour Calia (co-traitant) à l'article 1 de l'acte d'engagement,
- que, pour ce faire, il convient de conclure un avenant n°01 pour prendre en considération les modifications précitées,
- que cet avenant est sans incidence financière,

**DECIDE**

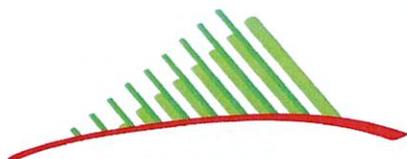
**Article 1 : d'approuver** l'avenant n° 01 au marché « *Marché n° 202158\_ccg : Mission d'assistance pour le choix du mode de gestion des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif* » conclu avec le groupement Setec Hydratec / AARPI Adaltys Avocats / Calia ayant pour objet de modifier les modalités de paiement des cotraitants.

**Article 2 : de signer** ledit avenant et toutes pièces annexes.

Archamps, le 20 octobre 2022  
Le Président, Pierre-Jean CRASTES

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette décision télétransmise en Préfecture le  
le  
et publiée le





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

**Genevois**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Publié le 24/10/2022

ID : 074-247400690-20221020-D\_2022\_92-AR

**SLOW**



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

**AVENANT N°01**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

**Communauté de Communes du Genevois**  
**38 Rue Georges de Mestral - Bâtiment Athéna 2**  
**ARCHAMPS TECHNOPOLE**  
**74166 SAINT JULIEN EN GENEVOIS CEDEX**

**B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**Groupement SETEC HYDRATEC / AARPI ADALTY'S AVOCATS / CALIA**

**SETEC HYDRATEC**  
**191/193 Cours Lafayette**

**69458 Lyon Cedex 06**

**C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

**Mission d'assistance pour le choix du mode de gestion des services de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif**  
**(Marché n° 202158\_ccg)**

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 03 mars 2022

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 8 mois

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : .....20.00 %
- Montant HT : .....75 420.00 €
- Montant TTC : .....90 504.00 €

## D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

**Objet : Correction du RIB de l'entreprise CALIA**

Suite à une erreur dans l'acte d'engagement (page 5), il convient de corriger le RIB de l'entreprise CALIA. Celui-ci est le suivant :



### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
**CALIA CONSEIL**  
**24 RUE MICHAL**  
**75 013 PARIS**

Domiciliation  
**PARIS MONGE (03353)**  
**83 RUE MONGE**  
**75005 PARIS**

#### Références bancaires

Code banque	Code guichet	N° Compte	Cle RIB
30003	03353	00020000158	37

IBAN : FR76 30003 03353 00020000158 37

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 0.00 €
- Montant TTC : 0.00 €

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20.00 %
- Montant HT : 75 420.00 €
- Montant TTC : 90 504.00 €

## E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

### Pour l'Etat et ses établissements :

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A Saint-Julien-en-Genevois, le .....

Signature  
*(représentant du Pouvoir Adjudicateur)*

**Le Président**  
**Pierre-Jean CRASTES**

Référence de la délibération / décision autorisant la signature de l'avenant :

Transmis au contrôle de légalité le :

Date de notification le :

Données essentielles :

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception)

■ **En cas de notification par voie électronique :**